

N°SIRET : 21231680600018	COMPTE ADMINISTRATIF	Departement: CREUSE
Etablissement : MAIRIE DE SARDENT	Année 2022	Poste Comptable : SGC GUERET
Budget : BUDGET PRINCIPAL 16800	Pages n°1	Date d'Edition : 03/04/2023

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrages exprimés	13
VOTES : Contre = 0	Pour = 13
Abstention = 0	
Date de convocation : 27/03/2023	

DELIBERATION N°2023/13
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 03 avril 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M Thierry GAILLARD Maire
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. GAILLARD Thierry, Maire,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	873 873,69 - 779 489,59	142 113,24
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		94 384,10
		47 729,14
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		304 702,18
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	630 102,02 - 297 071,74	333 030,28
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)		-28 328,10
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	324 638,70 - 681 025,63	-356 386,93
Besoin de financement de la section d'investissement (F+G)		51 684,75

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	51 684,75
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement FR (002)	90 428,49
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Pour expédition conforme,
Le Maire, T. GAILLARD

La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 07/04/2023
Qualité : Maire